



Fiche d'adhésion individuelle (Les champs marqués d'un * sont obligatoires)

1ère adhésion

Renouvellement

Saison * : _ _ _ _ / _ _ _ _

Informations personnelles

Prénom * : _____ Nom * : _____

Date de naissance * : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Adresse * : _____

Code postal * : _ _ _ _ _

Ville * : _____

Téléphone * : _____

Courriel : _____

Grade actuel * : _____

Responsable légal pour les mineurs

Prénom * : _____ Nom * : _____

Date de naissance * : _ _ / _ _ / _ _ _ _

(Coordonnées postales à ne remplir que si elles sont différentes de ceux de l'adhérent(e))

Adresse * : _____

Code postal * : _ _ _ _ _

Ville * : _____

Téléphone * : _____ / _____

Courriel : _____

Droit à l'image * : Oui Non

Lettre d'information * : Oui Non

Règlement * : Espèces Chèque (ordre aikiest) Virement bancaire (RIB en bas de page)

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'adhésion*** et accepte ces conditions

Les conditions générales d'adhésion*:

1) Modalités d'adhésion : Tous les formulaires doivent être dûment remplis, datés et signés avant retour à l'association. Le montant de l'adhésion annuelle (de septembre à juin) est fixé à **10€** pour l'adhérent et est **gratuit** pour les clubs / associations. L'inscription est individuelle et nominative. L'achat d'un passeport pour les +12 ans n'est pas obligatoire mais conseillé car il tient à jour, sur plusieurs années, le parcours d'un pratiquant. Son montant est de **10€** et sa validité court sur plusieurs années (info disponible sur le site). L'adhésion ainsi que l'achat d'un passeport ne sont pas remboursable. L'adhérent individuel ou club / association certifie l'exactitude des informations renseignées.

a) Les adhérents peuvent accéder à tous les clubs / associations liés à AikiEst sans supplément sous présentation du passeport et timbre de licence de l'année en cours.

b) Les clubs / associations membres autorisent les adhérents d'AikiEst de tout autre club / association d'accéder à un cours ou une manifestation externe gratuite dans leurs locaux sans supplément.

c) Les adhérents doivent disposer d'un certificat médical délivré par leur médecin traitant autorisant la pratique de l'aïkido et des disciplines associées.

2) Attitude : Au cours de l'activité et en particulier à l'intérieur des locaux, les adhérents doivent respecter les consignes données par l'encadrement. En tout lieu et en toute circonstance, les adhérents sont tenus d'observer une attitude respectueuse vis-à-vis des autres adhérents, des encadrants et de toute autre personne présente dans les locaux. Aucune manifestation discourtoise envers l'association, ses adhérents ou ses encadrants n'est admise. Tout adhérent a la possibilité de présenter une réclamation auprès des membres du bureau. Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion définitive sans restitution de l'adhésion, peuvent être prises contre tout adhérent ne respectant pas ces conditions.

3) Assurance : Les adhérents sont obligatoirement assurés pour leur Responsabilité Civile dans le cadre de leur propre assurance durant le temps de l'activité. La responsabilité de l'association ne peut être engagée dans le cas d'un accident provoqué par un des ses membres.

Date et signature (représentant légal pour les mineurs)